



**DELIBERATION N° 24/088 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
ATTRIBUANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES ADMISES EN PROTECTION
DE L'ENFANCE (AEPAPE) DE CORSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**CHÌ ATTRIBUISCE UNA SUVVENZIONE ANNINCA DI FUNZIUNAMENTU À
L'ASSOCIU D'AIUTU MUTUALE DI E PERSONE AMMESSE À A PRUTEZZIONE
DI A ZITELLINA PER L'ANNU 2024**

REUNION DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juillet, la Commission Permanente, convoquée le 16 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 112-3, L. 112-4, L. 121-2 et L. 221-1,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier

2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 euros à l'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance (AEPAPE) de Corse, au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 2 :

DÉCIDE de répartir et d'affecter les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2024
PROGRAMME : 5151
SECTION : FONCTIONNEMENT
CHAPITRE : 934

MONTANT DISPONIBLE : 397 810 €

MONTANT AFFECTÉ : 25 000 €

Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance (AEPAPE) de Corse

DISPONIBLE À NOUVEAU : 372 810 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement pour l'année 2024, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUVVENZIONE ANNINCA DI FUNZIUNAMENTU À
L'ASSOCIU D'AIUTU MUTUALE DI E PERSONE AMMESSE
À A PRUTEZZIONE DI A ZITELLINA PER L'ANNU 2024

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES ADMISES
EN PROTECTION DE L'ENFANCE (AEPAPE) DE CORSE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse œuvre entre autres dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et assure notamment un soutien aux personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 224-11 du Code de l'action sociale et des familles¹, l'AEPAPE reçoit de la Collectivité de Corse une subvention annuelle de fonctionnement pour mener à bien ses missions.

L'association a notamment pour mission :

- La représentation des anciens pupilles dans différentes instances ;
- L'accompagnement vers l'accès aux études et à la vie professionnelle des jeunes gens sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ;
- La lutte contre l'isolement, l'absence de relations sociales et la vulnérabilité.

À cet effet, elle peut attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur à hauteur de 2 000 €, ainsi qu'organiser des moments de convivialité et de rencontre autour d'un réseau constitué qui sera amené à se développer.

L'association siège au Conseil de famille des Pupilles de l'État, ainsi qu'à la commission d'agrément en vue d'adoption de la Collectivité de Corse.

Cette association est adhérente à la Fédération nationale des pupilles et anciens pupilles de l'État (FNADEPAPE), reconnue comme établissement d'utilité publique. À ce titre, elle participe à des réflexions stratégiques nationales dans le domaine de la prise en charge, du soutien et de l'orientation des jeunes gens sortis du dispositif « aide sociale à l'enfance », dont les anciens pupilles de l'État.

Elle a constitué un réseau d'acteurs et de professionnels qui permet aux publics concernés de faciliter leur parcours d'intégration en les soutenant dans l'accomplissement de différentes démarches individuelles liées au logement, à l'insertion scolaire ou professionnelle avec un soutien socio-éducatif individualisé.

En 2023, et comme indiqué dans le bilan d'activité de la structure annexé au présent rapport, l'association a versé 75 aides (destinées à 48 personnes vivant principalement sur AIACCIU et BASTIA pour un montant total de 18 622 €).

¹ Les associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. À cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Leurs ressources sont constituées par les cotisations de leurs membres, les subventions du département, des communes, de l'État, les dons et legs. Le conseil d'administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'État.

La différence entre le nombre d'aides et le nombre de personnes s'explique par le fait que certaines personnes ont bénéficié d'aides à plusieurs reprises, du fait des besoins exprimés et des situations particulières.

L'AEPAPE constate une augmentation des bénéficiaires, principalement sur AIACCIU. Cependant, ce nombre est aussi en augmentation sur CORTI et BASTIA.

La nature des aides allouées est diverse : participation aux frais de déplacements médicaux, aide au financement des études des enfants du foyer, aide alimentaire (cartes alimentaires), participation aux frais d'obsèques, aide aux frais de logement (prise en charge de facture énergie, de mensualités de loyer), aide pour l'acquisition de mobilier, prise en charge des cartes de transports, participation aux frais de naissance d'un enfant. Les aides financières ne sont octroyées qu'après l'analyse des bénévoles, presque tous diplômés en travail social, ce qui permet une certaine rigueur et efficacité dans l'accompagnement.

L'accompagnement est maintenu pour des jeunes dans leurs études sur le continent (préparation à l'oral, création de lettre de motivation pour accéder à un concours...), à travers les liens privilégiés avec les ADEPAPE du continent.

L'essentiel des actions a porté sur des rencontres de soutien, d'accompagnement moral, d'écoute et sur une réponse rapide à des demandes d'aides financières dites « urgentes ». L'ensemble des demandes est validé par le comité d'attribution des aides.

L'association, en plus d'octroyer des secours à ceux qui se trouvent en difficulté, travaille à établir du lien social avec ces personnes, pour favoriser la solidarité et l'entraide.

Elle constitue donc un point d'appui non négligeable pour des anciens jeunes pris en charge dans le dispositif de protection de l'enfance, devenus adultes et qui n'ont pas toujours les réseaux de proximité sur lesquels s'appuyer, qui viennent partager des moments de convivialité et d'écoute au local de l'association à AIACCIU. Au vu du développement de l'association sur le CISMONTE, l'AEPAPE est en recherche d'un local sur BASTIA afin d'offrir les mêmes prestations que dans le PUMONTE.

Une mise en relation avec la Maison des Services Publics de Lupinu devrait permettre à l'AEPAPE de disposer d'ici peu d'un bureau sur la Haute-Corse pour recevoir du public.

Au niveau de la vie associative, depuis la nouvelle organisation territoriale de Corse en janvier 2018, l'AEPAPE Corse mobilise des membres actifs sur la Haute-Corse.

Afin de rencontrer et d'échanger sur l'association, celle-ci s'est réunie une fois courant 2023 à CORTI et trois fois en visio-conférence. Par ailleurs, des rencontres avec plusieurs partenaires en Haute-Corse ont eu lieu : services de la Direction de la Protection de l'Enfance de la Collectivité, de la PJJ, de l'UMCS.

Une réunion partenariale s'est tenue en Haute-Corse et a réuni un grand nombre de partenaires, dont la PJJ, la CAF, des travailleurs sociaux de la Collectivité, la Mission Locale, la pédopsychiatrie, le centre social. Cette réunion a permis de faire connaître

l'association, qui n'était plus présente sur le territoire jusqu'à la fusion des deux départements.

Dans le courant de l'année 2023, une réunion partenariale a eu lieu sur AIACCIU en présence de différents acteurs : assistantes sociales des PTS, la FALEP, la Mission Locale et la protection de l'enfance. Par ailleurs, des actions de communication par le biais d'entretiens, en présentiel, téléphoniques ou visio-conférence ont eu lieu auprès de certains services de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Depuis mai 2023, l'AEPAPE a adhéré à l'association UDAF de Corse-du-Sud, dont les principales missions sont l'aide à la parentalité et la gestion du budget, pour diversifier les missions de l'association.

L'AEPAPE participe également, en lien avec l'OCPE, au groupe de travail sur le Comité des Enfants. Pour rappel, l'AEPAPE fait partie du Conseil de Famille. Leur présence à ces instances est nécessaire pour entendre le parcours des enfants et participer ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie.

Cette association fonctionne uniquement sur le principe de bénévolat. Son budget reste fragile et est constitué exclusivement de la subvention annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse et du montant des cotisations de ses adhérents.

Une mise en relation récente avec « Corse Active » devrait permettre d'étudier les suites dans le cadre des besoins d'accompagnement de l'AEPAPE, afin d'élaborer les pistes de développement de leurs fonds propres, et leur permettre ainsi, une plus grande aisance financière qui ne reposerait pas que sur la Collectivité de Corse.

L'association sollicite une subvention identique à celle de l'année précédente.

Il vous est ainsi proposé :

- D'approuver l'octroi à l'AEPAPE d'une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- D'affecter les crédits correspondants et de les imputer au programme 5151, chapitre 934 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement annexée au présent rapport et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'AEPAPE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2024

ENTRE

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse - Collectivité de Corse - Palais de la Collectivité de Corse - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU Cedex 1,

ET

L'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance de Corse (AEPAPE 2A - SIRET 42007855200015) représentée par Mme Romane VIEILLE, Présidente de l'AEPAPE - 41, Avenue Colonel Colonna d'Ornano - 20000 AIACCIU,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Conformément à l'article L. 224-11 du Code de l'action sociale et des familles, l'AEPAPE de Corse participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance de la Collectivité de Corse.

Article 2 :

Dans le cadre de la mission définie à l'article 1, la Collectivité de Corse mandate l'association pour assurer la prise en charge des jeunes majeurs précédemment admis à l'aide sociale à l'enfance et dont la situation justifie une aide morale, éducative, matérielle et financière destinée à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Cette aide arrive en complément des dispositifs existants et se justifie, en l'occurrence, par une défaillance d'entourage familial, entourage qui soutient généralement les autres jeunes majeurs et les fait bénéficier d'une solidarité active de la part de leurs parents ou grands-parents.

Article 3 :

Indépendamment de cette catégorie, la Collectivité de Corse mandate l'association précitée pour aider moralement, matériellement et financièrement tous les anciens pupilles de l'État et toutes les personnes ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance qui se trouveraient en situation de précarité ou qui rencontreraient des difficultés à réaliser leur insertion sociale ou professionnelle.

Article 4 :

Afin d'assurer ces missions, la Collectivité de Corse alloue, chaque année, à l'association précitée une subvention de fonctionnement dont le montant est imputé au budget de la Collectivité de Corse.

Au titre de l'exercice 2024, cette participation s'élève à 25 000 €.

Article 5 :

L'association s'engage à présenter, à tout moment, l'état de son activité à la Collectivité de Corse.

Le versement de la subvention de l'année 2024 interviendra sur production du bilan d'activité et du bilan financier de l'année N-1, ainsi que du budget prévisionnel de l'année N.

Article 6 :

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024 et son exécution interviendra à compter de la date de sa signature.

Article 7 :

Les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex.

Fait à AIACCIU, le

La Présidente de l'AEPAPE de Corse

Le Président du Conseil exécutif de
Corse

Romane VIEILLE

Gilles SIMEONI

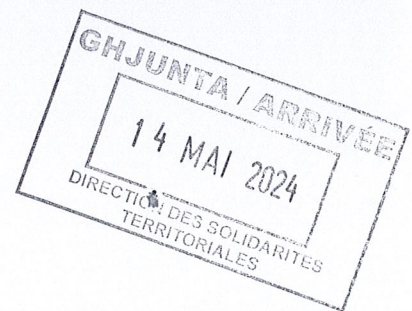
AEPAPE CORSE

41, RUE COL COLONNA D'ORNANO
20 000 AJACCIO

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF LOI 1901

BUDGET PREVISIONNEL

DU 01/01/2024 AU 31/12/2024



2. DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Autres achats	1 685
Fournitures électricité	495
Fournitures eau	320
Achats de petit équipement	680
Achats fournitures administratives	190
Services extérieurs	4 456
Locations immobilières	3 876
Charges locatives & copropriété	0
Entretien immobilier	80
Assurances multirisques	500
Autres services extérieurs	3 670
Site internet	120
Relations publiques	150
Missions congrès	900
Frais de télécommunication	940
Frais de CA - AG bureau	1 350
Prestations de services bancaires	130
Frais postaux	30
Cotisations dons	50
Charges diverses	15 189
Aides versées par l'association	14 819
Cotisation fédération	370
Produits divers	26 190
Cotisations	1 190
Subventions reçues	25 000

1. EXPLOITATION PREVISIONNELLE

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Ventes de marchandises	0
Achats de marchandises	0
MARGE BRUTE GLOBALE	0
Autres achats	1 685
Services extérieurs	4 456
Autres services extérieurs	3 670
Total consommations intermédiaires	9 811
VALEUR AJOUTEE	-9 811
Impôts et taxes	0
Frais de personnel	0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-9 811
Produits divers	25 000
Charges diverses	15 189
Amortissements et provisions	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	0
Opérations faites en commun	0
Produits financiers	0
Charges financières	0
Résultat financier	0
RESULTAT COURANT	0

AEPAPE CORSE

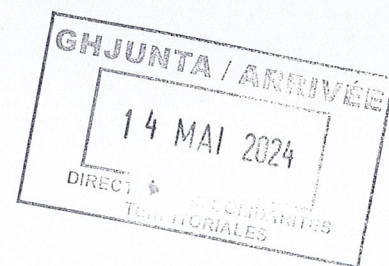
41, RUE COL COLONNA D'ORNANO

20 000 AJACCIO

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF LOI 1901

DOSSIER FINANCIER DE L'EXERCICE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023



1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Identité	AEPAPE CORSE
Présidente	ROMANE VIEILLE
Activité	Association à but non lucratif loi 1901
Forme juridique	Association
Statut fiscal	N/A
Capital	N/A
No SIRET	420 078 552 00015
Adresse	41, Rue Col Colonna d'Ornano 20 000 AJACCIO

2. BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits assimilés	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	431
Autres immobilisations corporelles	514	255	259	0
Immob. en cours / Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
TIAP & autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	514	255	259	431
Stocks	0	0	0	0
Matières premières et autres approv.	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	26 216	0	26 216	30 335
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	26 216	0	26 126	30 335
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	26 730	255	26 475	30 766

3. BILAN PASSIF

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF	0	0
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves indisponibles	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	30 766	26 574
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 291	4 192
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
FONDS PROPRES	26 475	30 766
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Résultat sous contrôle	0	0
Droit des propriétaires	0	0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Fonds dédiés sur subventions	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0
FONDS DEDIES	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	0	0
Ecart de conversion - Passif	0	0
ECARTS DE CONVERSION	0	0
TOTAL DU PASSIF	26 475	30 766

4. COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
Production vendue	0	0	0	0	0	0
Production stockée	0	0	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	25 000	95	20 000	98	5 000	25
Reprises et Transferts de charge	0	0	0	0	0	0
Cotisations	1 190	5	600	2	590	98
Autres produits	0	0	0	0	0	0
Produits d'exploitation	20 600	100	20 600	100	5 590	27
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
Variation de stock de marchandises	0	0	0	0	0	0
Achats de matières premières	0	0	0	0	0	0
Variation de stock de matières premières	0	0	0	0	0	0
Autres achats non stockés et charges externes	10 947	42	9 618	47	1 329	14
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Salaires et Traitements	0	0	0	0	0	0
Charges sociales	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	171	1	83	0	88	106
Autres charges	19 363	74	6 707	33	12 656	189
Charges d'exploitation	30 481	116	16 408	80	14 073	86
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 291	-16	4 192	20	-8 483	-202
Opérations faites en commun	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0	0
RESULTAT COURANT	-4 291	-16	4 192	20	-8 483	-202
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Report des ressources non utilisées	0	0	0	0	0	0
Engagements à réaliser	0	0	0	0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 291	-16	4 192	20	-8 483	-202

5. DETAIL BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets et droits assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
- 218310 Matériel informatique	513,90	0,00	513,90	513,90
- 281830 Amortis. matér.bureau et informat.	0,00	254,57	-254,57	-83,27
Autres immobilisations corporelles	513,90	254,57	259,33	430,63
Immob. en cours / Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
TIAP & autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE	513,90	254,57	259,33	430,63
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Matières premières et autres approv.	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Usagers et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
- 441000 Subventions à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
- 512000 Banque crédit mutuel	26 048,66	0,00	26 048,66	29 650,18
- 530000 Caisse	167,17	0,00	167,17	684,98
- 580000 Virements internes	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	26 215,83	0,00	26 215,83	30 335,16
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	26 215,83	0,00	26 215,83	30 335,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Prime de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	26 729,73	254,57	26 475,16	30 765,79

6. DETAIL BILAN PASSIF

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF	0,00	0,00
Fonds associatifs sans droit de reprise	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves indisponibles	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
- 110000 Report à nouveau (solde créditeur)	30 765,79	26 573,62
Report à nouveau	30 765,79	26 573,62
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 290,63	4 192,17
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
FONDS PROPRES	26 475,16	30 765,79
Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00	0,00
Résultat sous contrôle	0,00	0,00
Droit des propriétaires	0,00	0,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Fonds dédiés sur subventions	0,00	0,00
Fonds dédiés sur autres ressources	0,00	0,00
FONDS DEDIES	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
- 512000 Banque crédit mutuel	0,00	0,00
- 580000 Virements internes	0,00	0,00
Découverts et concours bancaires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières diverses	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
- 441000 Subventions à recevoir	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Ecart de conversion - Passif	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	26 475,16	30 765,79

7. DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 740000 Subventions de fonctionnement	25 000,00	95,46	20 000,00	97,09	5 000,00	25,00
Subventions d'exploitation	25 000,00	95,46	20 000,00	97,09	5 000,00	25,00
Reprises et Transferts de charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 756000 Cotisations des adhérents	1 190,00	4,54	600,00	2,91	590,00	98,33
Cotisations	1 190,00	4,54	600,00	2,91	590,00	98,33
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits d'exploitation	26 190,00	100,00	20 600,00	100,00	5 590,00	27,14
- 606100 Fournitures électricité	373,05	1,42	324,12	1,57	48,93	15,10
- 606110 Fournitures eau	270,00	1,03	120,40	0,58	149,60	124,25
- 606300 Achats de petit équipement	504,02	1,92	718,51	3,49	-214,49	-29,85
- 606400 Achats fournitures administratives	149,08	0,57	283,20	1,37	-134,12	-47,36
- 613200 Locations immobilières	3 876,00	14,80	3 876,00	18,82	0,00	0,00
- 613500 Locations mobilières	0,00	0,00	9,00	0,04	9,00	-100,00
- 614000 Charges locatives & copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 615200 Entretien immobilier	30,00	0,11	70,00	0,34	-40,00	-57,14
- 615600 Maintenance	120,00	0,46	60,00	0,29	60,00	100,00
- 616100 Assurances multirisques	458,47	1,75	425,74	2,07	32,73	7,69
- 623000 Site internet	0,00	0,00	71,76	0,35	-71,76	-100,00
- 623100 Annonces et insertions	118,80	0,45	160,80	0,78	-42,00	-26,12
- 623300 Foires et expositions	898,38	3,43	0,00	0,00	898,38	0,00
- 625100 Voyages et déplacements	1 731,28	6,61	1 309,10	6,35	422,18	32,25
- 625600 Missions	1 352,47	5,16	1 132,30	5,50	220,17	19,44
- 625700 Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 626000 Frais postaux et télécommunications	0,00	0,00	8,18	0,04	-8,18	-100,00
- 626500 Frais de télécommunication	936,00	3,57	906,00	4,40	30,00	3,31
- 627800 Prestations de services bancaires	129,00	0,49	142,45	0,69	-13,45	-9,44
- 628100 Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres achats non stockés et charges externes	10 946,55	41,80	9 617,56	46,69	1 328,99	13,82
- 681120 Dot. amort. s/immobil. corporel.	171,30	0,65	83,27	0,40	88,03	105,72
Amortissements et provisions	171,30	0,65	83,27	0,40	88,03	105,72
- 657000 Aides versées par l'association	18 622,78	71,11	6 587,00	31,98	12 035,78	182,72
- 658600 Cotisations fédération	740,00	2,83	120,00	0,58	620,00	516,67
Autres charges	19 362,78	73,93	6 707,00	32,56	12 655,78	188,70
Charges d'exploitation	30 480,63	116,38	16 407,83	79,65	14 072,80	85,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 290,63	-16,38	4 192,17	20,35	-8 482,80	-202,35
Opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT COURANT	-4 290,63	-16,38	4 192,17	20,35	-8 482,80	-202,35
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 290,63	-16,38	4 192,17	20,35	-8 482,80	-202,35

**Association d'Entraide
des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de Corse
AEPAPE CORSE**

Bilan d'activité 2023

1. Activité générale.

En 2023, nous avons maintenu et développé les activités "courantes" de l'Association. Le conseil d'administration est invité à se réunir une fois par mois afin d'échanger sur des objectifs de développement et d'amélioration de l'association. L'ensemble du conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2023.

L'assemblée Générale annuelle s'est déroulée le vendredi 31 mars 2023 à l'hôtel Mercure. Elle a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle, par votes statutaires, il a été décidé :

- Le rajout de publics relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en qualité d'adhérents de l'AEPAPE CORSE.
- L'ajout d'une référence au statut de la famille dans le cadre de l'adhésion de l'AEPAPE Corse à l'UNAF.
- La modification de la dénomination des différents membres adhérents.

Par ailleurs, il a été décidé un renouvellement du Conseil d'Administration en y intégrant six nouveaux membres au sein de l'association. Les 85 ans de l'association ont été fêtés à cette occasion.

L'essentiel de nos actions a porté sur des rencontres de soutien, d'accompagnement moral, d'écoute et sur une réponse rapide à des demandes d'aides financières dites « urgentes ». Toutes les demandes d'aide financière sont validées par le comité d'attribution des aides.

Toutes les sollicitations légitimes ont pu être satisfaites.

2. Aides Financières

- Le nombre des aides s'est élevé à **75**.

- Le nombre de personnes membres adhérents (bénéficiaires) a été de **48**.

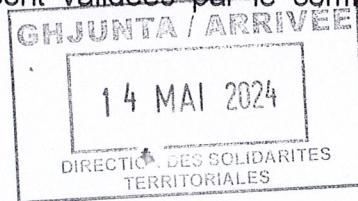
La différence entre le nombre d'aides et le nombre de personnes s'explique par le fait que certaines personnes ont bénéficié d'aides à plusieurs reprises du fait des besoins exprimés et de situations particulières (santé, études, urgence alimentaire, etc.)

La liste des membres adhérents, bénéficiaires de nos aides, comportant pour chacun le montant attribué et son objet est conservée dans nos archives pour être présentée à la suite de toute demande de l'autorité compétente.

- Le montant des aides accordées pour l'année 2023 s'est élevé à **18622 €**

Il est à noter qu'en 2022, le montant des aides accordées s'élevait à **8160 €**

A partir d'avril 2023, nous avons limité la remise d'argent liquide. En contrepartie, nous avons établi un partenariat avec Carrefour Market Mezzavia et Carrefour City St Jean



pour attribution de cartes alimentaires. Par ailleurs, une orientation vers la Croix Rouge et le Secours Populaire est désormais possible, pour remise de colis alimentaires.

3. Accueil des demandeurs

Notre association fonctionnant uniquement sur le principe du bénévolat, elle n'emploie pas de salarié et ne dispose donc pas de secrétariat pour un accueil permanent.

Toute personne, adhérente ou ayant sollicité notre intervention (aide financière ou soutien moral) a cependant été reçue sur rendez-vous au bureau dans les meilleurs délais.

Précisons qu'un téléphone mobile est à la disposition de la Présidente de l'Association. Cette dernière est donc joignable en permanence, dimanche et jours fériés compris, et peut ainsi faire en sorte que réponse soit apportée aux sollicitations formulées.

Outre les demandes émanant directement des membres adhérents, nous avons également été sollicités par les travailleurs sociaux de la Collectivité Territoriale de Corse (Services de la Direction de la Protection de l'Enfance).

Ces derniers nous ont contactés soit téléphoniquement, soit par mails, afin de nous transmettre les demandes relevant de notre intervention.

4. Rapports avec la Fédération Nationale

Nous envoyons régulièrement une délégation au **Congrès annuel de la Fédération**. En 2023, le congrès Fédéral des ADEPAPE s'est déroulé le 3,4 et 5 mars 2023 à Marseille. Notre association y était représentée par la présidente, Mme VIEILLE Romane, accompagnée de la trésorière, Mme MEIA Mylène.

Outre la discussion et les votes des rapports relatifs au fonctionnement de la Fédération, le thème d'études retenu pour la table ronde était « Le congé de représentation ».

La qualité des interventions (appuyées sur un support pédagogique) de Mme VASSAL Martine, Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, de Mme CAUBEL Charlotte, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et de Mme NISAND Caroline, Directrice Générale de la PJJ, a été appréciée par les congressistes et a nourri un débat fructueux. Un renouvellement de la convention signée en 2019 entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Mme Nisand) et la FNADEPAPE (M. Muller) a été effectué le 3 mars 2023. De ce fait, un accueil et un accompagnement du public sortant de la PJJ deviennent possibles dans chaque ADEPAPE. Après présentation au Conseil d'Administration, qui a validé le projet, une convention régionale entre la Directrice Interrégionale Mme PALLIN et la présidente de l'AEPAPE Corse, Mme VIEILLE devra être signée.

Mme VIEILLE Romane, Présidente de l'association, a également participé à la **Conférence annuelle des Présidents** des ADEPAPE qui s'est tenue en visio-conférence le 21 octobre 2023.

5. Vie associative

Dans le cadre de la nouvelle organisation Territoriale de la Corse depuis janvier 2018, l'AEPAPE Corse mobilise des membres actifs sur la Haute-Corse. Deux nouveaux membres ont adhéré en 2023. Afin de se rencontrer et d'échanger sur l'association, nous nous sommes réunis une fois courant 2023 à Corte et trois fois en visio-conférence. Par ailleurs, nous avons rencontrés plusieurs partenaires sur le Territoire de la Haute-Corse, à savoir :

- Mme GRAZIANI, cheffe du service adoption des tutelles et statut de l'enfant
- Mme FILIPPI, cheffe de Mission de l'Observatoire Corse de la protection de l'enfance
- Mme FRANCHI, responsable d'unité du STEMO Bastia (PJJ)
- M. ROMEO, chef de service de la prévention et d'actions collectives
- M. WOJDA, chef de service de l'AEMO

Le 31 mars 2023, à Ajaccio, une réunion partenariale s'est tenue à l'hôtel Mercure afin de présenter l'association et ses missions.

Depuis mai 2023, nous avons adhéré à l'association UDAF de la Corse-Du-Sud pour diversifier les missions de l'association.

Le 20 juin 2023, en lien avec l'OCPE, s'est tenu un groupe de travail qui avait pour objectif de créer le comité des enfants.

Des moyens de communication ont été mis à jour, notamment les réseaux sociaux de l'association, sur Facebook : aepapecorse et sur Instagram : aepapecorse20, en décrivant les missions et les activités de l'AEPAPE Corse.

Par ailleurs, des actions de communication par le biais d'entretiens, en présentiel ou téléphoniques, et de visio-conférences ont eu lieu auprès de certains services de la Direction de la Protection de l'Enfance mais aussi des établissements sociaux.

De plus, une coiffeuse met à disposition ses services auprès des bénéficiaires femmes et enfants, une fois par mois et ce, depuis le 15 avril 2023.

Afin de réunir un maximum de membres adhérents autour de moments conviviaux, nous avons organisé un piquenique à la plage le 10 juin 2023 et le samedi 16 décembre 2023 un arbre de Noël au Temple du Foot dans la zone commerciale de Baléone. L'association « le Lion's club » nous a été d'une grande aide et d'une immense générosité dans ce moment de partage.

La Présidente
Romane VIEILLE.

